



## Nationalité française par le mariage

Par **josef77**, le **12/06/2016** à **20:21**

Bonjour,

Pourriez-vous m'indiquer SVP les démarches à suivre pour avoir ma nationalité française par le biais du mariage :

- une première demande m'a été refusée cause condamnations,
- aucune infraction depuis plus de dix ans,
- casier judiciaire vierge 1, 2 et 3.
- marié depuis 16 ans, ma femme française et enfant français.

Mille mercis par avance.

Par **ccrispam78**, le **17/06/2016** à **21:38**

Bonjour,

il y a un dossier à retirer à la préfecture, il suffit d'aller à l'accueil et demander. Puis, il reste à réunir tous les documents, acte de naissance, test de langue française etc et de prendre RDV sur internet...l'attente est longue, environ 6 mois pour avoir un RDV avec le dossier complet; puis attendre 1 an la réponse. Ah, il y a aussi une visite de la part des gendarmes chez vous pour constater si vous habitez bien à cette adresse là. La visite se fait inopinément.